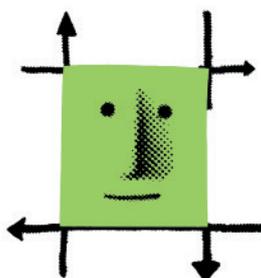


# A LA TRACE

Le bulletin de la défaunation  
n°30. Evènements du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2020



Trimestriel d'information et d'analyses sur le braconnage et la contrebande d'animaux  
Publié le 6 août 2021



ROBIN DES BOIS

Association de protection de l'Homme et de l'environnement  
Depuis 1985  
14 rue de l'Atlas 75019 Paris, France  
tel : 33 (1) 48.04.09.36 - fax : 33 (1) 48.04.56.41  
[www.robindesbois.org](http://www.robindesbois.org)  
[contact@robindesbois.org](mailto:contact@robindesbois.org)

**Directrice de publication :** Charlotte Nithart  
**Rédacteurs en chef :** Jacky Bonnemains et Charlotte Nithart  
**Direction artistique :** Charlotte Nithart et Jacky Bonnemains  
**Rédaction :** Jacky Bonnemains, Gaëlle Guilissen, Jean-Pierre Edin et Charlotte Nithart.  
**Documentation et assistance de rédaction :** Gaëlle Guilissen, Elodie Crépeau-Pons,  
Irene Torres Márquez et Flavie loos.  
**Cartographie :** Dylan Blandel et Nathalie Versluys  
**Couverture :** *Hystrix africaeaustralis* © Peter Erb

La version anglaise de ce n°30 de A la Trace/On the Trail a été réalisée  
avec le soutien financier du groupe Séché Environnement



**Précédents numéros en français :**

<http://www.robindesbois.org/a-la-trace-bulletin-dinformation-et-danalyses-sur-le-braconnage-et-la-contrebande/>

**Précédents numéros en anglais :**

<http://www.robindesbois.org/en/a-la-trace-bulletin-dinformation-et-danalyses-sur-le-braconnage-et-la-contrebande/>

# NOTE ET CONSEILS AUX LECTEURS

« A la Trace », le magazine de la défaunation, a pour objectif de sortir du goutte-à-goutte de l'information quotidienne et de dresser tous les trois mois un panorama organisé et analysé du braconnage, de la contrebande, des saisies et du marché mondial des espèces animales protégées par les lois nationales et les conventions internationales. « A la Trace » relate également les procès en cours et l'évolution des réglementations et des sanctions.

« A la Trace » met en lumière les nouvelles armes des pilliers, les nouveaux modes opératoires des contrebandiers, les rumeurs destinées à attirer les consommateurs d'animaux sauvages et de leurs sous-produits. « A la Trace » rassemble et diffuse les retours d'expérience des institutions, individus et ONG qui luttent contre le braconnage et la contrebande. Mis bout à bout, les « A la Trace » sont la chronique biologique, sociale, ethnologique, policière, douanière, juridique et financière du braconnage et autres conflits entre l'humanité et l'animalité. Aucun continent n'est épargné.

• Un seul évènement peut concerner plusieurs espèces (ex : saisie simultanée d'ivoire, de bile d'ours et de peaux de serpents); il est alors analysé dans le chapitre « Multi-espèces », à l'exception des évènements qui regroupent les espèces suivantes et qui ont leur propre chapitre :

- Pangolins + rhinocéros + éléphants
- Eléphants + rhinocéros
- Multi-espèces reptiles (saisie simultanée de plusieurs espèces de reptiles)
- Multi-espèces marines et d'eau douce (saisie simultanée de plusieurs espèces aquatiques)

• Les régions géographiques à l'échelle des continents sont basées sur la classification de l'ONU.

• Les principales sources sont indiquées à la fin de chaque évènement. Chaque évènement rapporté et/ou analysé provient de la recension d'un ou plusieurs articles ou communiqués. Cet examen critique élimine si nécessaire les incohérences de date, de prix et de quantité, et si possible les erreurs et les imprécisions dans la désignation des espèces. La ou les sources initiales sont parfois enrichies par des recoupements et informations complémentaires issus des numéros antérieurs de « A la Trace », par les enquêtes et archives de Robin des Bois et par la bibliographie et iconographie internationales. Les taux de conversion en US\$ utilisés sont ceux applicables le mois de l'évènement.

Robin des Bois remercie le réseau Species Survival Network, l'ONG Save the Elephants et le réseau Eagle pour leurs alertes qui enrichissent la veille quotidienne réalisée par l'équipe de « A la Trace ».

• Lorsqu'une espèce est inscrite à la CITES, l'Annexe est indiquée après son nom scientifique.

## ANNEXES DE LA CONVENTION CITES

sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (182 Etats-membres)

**Annexe I** : espèces menacées d'extinction. Commerce international interdit, sauf permis d'exportation et d'importation exceptionnels.

**Annexe II** : commerce réglementé devant faire l'objet de permis d'exportation pour éviter une exploitation incompatible avec la survie de l'espèce. Un permis d'importation peut également être nécessaire s'il est requis par la loi nationale du pays de destination.

**Annexe III** : espèces protégées dans un pays ou des pays qui ont demandé l'assistance des autres pays membres de la CITES pour contrôler le commerce international. En cas d'exportation depuis un pays ayant inscrit l'espèce en Annexe III, un permis est nécessaire.

### PICTOS



**Mort d'Homme.** Garde, ranger, policier, braconnier ... par arme à feu ou autres moyens.



**Jugement et sanction.** Condamnation, acquittement, amende ...



**Piégeage.** Braconnage par pièges à mâchoires, collets ...



**Empoisonnement.** Par produits chimiques, pesticides et médicaments : cyanure, carbofuran, diclofenac, M99 ...



**Pleine lune.** Braconnage à la faveur du clair de lune.

### ACRONYMES

**EAGLE** : Eco Activists for Governance and Law Enforcement

**ENV** : Education for Nature – Vietnam

**IBAMA** : Instituto brasileiro do meio ambiente e dos recursos naturais renováveis

**IEW** : Iran Environment and Wildlife Watch

**KWS** : Kenya Wildlife Service

**LAGA** : Last Great Ape Organization

**OIC** : Orangutan Information Centre

**PROFEPA** : Procuraduría Federal de Protección al Ambiente

**SAPS** : South African Police Service

**SPCA** : Society for the Prevention of Cruelty to Animals

**SSB** : Sashastra Seema Bal

**SVW** : Save Vietnam Wildlife

**SWT** : Sheldrick Wildlife Trust

**USFWS** : United States Fish and Wildlife Service

**WCCB** : Wildlife Crime Control Bureau

# SOMMAIRE

|            |   |
|------------|---|
| <b>3</b>   | <b>NOTE ET CONSEILS AUX LECTEURS</b>  |
| <b>5</b>   | <b>SUR LE FRONT</b>   |
| <b>7</b>   | <b>PANGOLINS</b>  |
| <b>15</b>  | <b>PANGOLINS, RHINOCEROS ET ELEPHANTS</b>                                   |
| <b>16</b>  | <b>ALERTE PORC-EPIC</b>   |
| <b>19</b>  | <b>ELEPHANTS</b>  |
| <b>41</b>  | <b>ELEPHANTS ET RHINOCEROS</b>  |
| <b>42</b>  | <b>RHINOCEROS</b>   |
| <b>52</b>  | <b>TIGRES, LIONS, LEOPARDS, GUEPARDS, CHATS-LEOPARDS, JAGUARS, LYNX ...</b> |
| <b>68</b>  | <b>LOUPS, CHIENS SAUVAGES D'ASIE, CHACALS, LYCAONS ET HYENES</b>            |
| <b>71</b>  | <b>OURS</b>   |
| <b>75</b>  | <b>GAZELLES, ANTILOPES, KOUDOUS, SAROS, URIALS, GUIBS, MARKHORS ...</b>     |
| <b>79</b>  | <b>GIRAFES ET OKAPIS</b>  |
| <b>80</b>  | <b>ZEBRES ET ANES</b>   |
| <b>82</b>  | <b>HIPPOPOTAMES</b>   |
| <b>83</b>  | <b>BUFFLES, BANTENGS, GAURS ET GNOUS</b>                                    |
| <b>86</b>  | <b>CERFS ET ORIGNAUX</b>  |
| <b>88</b>  | <b>GUANACOS ET VIGOGNES</b>   |
| <b>89</b>  | <b>GORILLES, ORANG-OUTANS, CHIMPANZES, MACAQUES, GIBBONS, LORIS ...</b>     |
| <b>99</b>  | <b>TATOUS, PACAS, CAPYBARAS, PECARIS ET FOURMILIER</b>                      |
| <b>101</b> | <b>CHAUVES-SOURIS</b>   |
| <b>101</b> | <b>AUTRES MAMMIFERES DONT HERISSONS</b>                                     |
| <b>103</b> | <b>OISEAUX</b>  |
| <b>127</b> | <b>MULTI-ESPECES REPTILES</b>   |
| <b>129</b> | <b>TORTUES TERRESTRES ET D'EAU DOUCE</b>                                    |
| <b>134</b> | <b>SERPENTS</b>   |
| <b>140</b> | <b>IGUANES, VARANS, GECKOS, SCINQUES ...</b>                                |
| <b>145</b> | <b>CROCODILES ET ALLIGATORS</b>   |
| <b>147</b> | <b>DENDROBATES ET AUTRES AMPHIBIENS</b>                                     |
| <b>149</b> | <b>PAPILLONS, MANTES RELIGIEUSES, FOURMIS, COLÉOPTÈRES ET MYGALES</b>       |
| <b>151</b> | <b>PANDEMIE DE GROS PROJETS POLLUANTS</b>                                   |
| <b>156</b> | <b>MULTI-ESPECES</b>  |
| <b>177</b> | <b>MULTI-ESPECES MARINES ET D'EAU DOUCE</b>                                 |
| <b>180</b> | <b>CORAUX</b>   |
| <b>180</b> | <b>CRUSTACES</b>  |
| <b>181</b> | <b>BENITIERS ET CASQUES CORNUS</b>  |
| <b>182</b> | <b>ORMEAUX</b>  |
| <b>185</b> | <b>CONCOMBRES DE MER</b>  |
| <b>186</b> | <b>HIPPOCAMPES ET SYNGNATES</b>   |
| <b>187</b> | <b>POISSONS D'EAU DOUCE OU MARINS DONT REQUINS ET ANGUILLES</b>             |
| <b>193</b> | <b>TORTUES MARINES</b>  |
| <b>196</b> | <b>LAMANTINS, DAUPHINS, MARSOUINS, CACHALOTS, BALEINES, MORSES ...</b>      |

# ELEPHANTS ET RHINOCEROS



AFRIQUE

KENYA

**29 juillet 2020**

**Aéroport International Moi, Comté de Mombasa, Kenya**

« Wananionea, mimi sijafanya kitu » (Ils me mettent dans le coup mais je suis innocent). Mansur Mohamed Surur alias Mansour, 60 ans, s'est fait cueillir à Moi à l'arrivée d'un avion venant du Yémen. Il est accusé par la justice des Etats-Unis d'Amérique de trafic d'ivoire, de cornes de rhinocéros et de drogue. Avec 2 complices déjà en prison à New York et un autre toujours en fuite, il a été confondu par « C1 », membre des services spéciaux US auquel il a confié, confirmé et prouvé qu'il était en mesure d'expédier depuis l'Afrique jusqu'à Manhattan des cornes de belle stature (7 kg) et de l'héroïne. Interpol lui a collé sur le dos une notice rouge. Alors qu'il était depuis 2 ans déjà surveillé et entendu par les services kenyans, Mansour a rejoint le Soudan du Sud puis le Soudan avant de s'envoler vers le Yémen où malgré la guerre civile il a trouvé pour un temps un havre de paix et de sûreté puisque le Yémen, le Kenya et les Etats-Unis d'Amérique ne sont pas liés par des traités d'extradition.

Les avocats de Mansour se battent aujourd'hui pour obtenir sa libération sous caution et pour que son procès se déroule au Kenya malgré la demande d'extradition formulée par les Etats-Unis.

Cf. « A la Trace » n°25, p. 81.

Capital FM, 29 juillet 2020 ; The Star, 29 juillet 2020 ; Daily Nation, 3 août 2020. <sup>1</sup>

ASIE

TURQUIE

**6 août 2020**

**Izmir, Région Egéenne et Antalya, Région Méditerranéenne, Turquie**

Douze arrestations. Le chef de gang est connu sous le nom d'Osman G. Saisie de gilets pare-balles, de 12 armes à feu, de silencieux, d'un viseur laser, de chapelets et de perles en ivoire d'éléphant, de cornes ou de fragments de cornes de rhinocéros, de peaux de python et de 14 œuvres d'art. Les trafiquants polyvalents étaient dans le collimateur de la police depuis 2 ans. Hürriyet, 14 août 2020. <sup>3</sup>



© Hürriyet

# RHINOCEROS



Rhinocéros unicorne de l'Inde (*Rhinoceros unicornis*), Bharatpur, Madhyamanchal, Népal. Photo 123\_456

Les rhinocéros blancs (*Ceratotherium simum*) et les rhinocéros noirs (*Diceros bicornis*) d'Afrique sont inscrits en Annexe I de la CITES sauf les populations de rhinocéros blancs de l'Eswatini et d'Afrique du Sud inscrites en Annexe II pour les animaux vivants et les trophées de chasse.

Les trois espèces de rhinocéros d'Asie sont en Annexe I : le rhinocéros unicorne de l'Inde (*Rhinoceros unicornis*), le rhinocéros de Sumatra (*Dicerorhinus sumatrensis*) et le rhinocéros de Java (*Rhinoceros sondaicus*).

## A la Trace n°30

### Cotation sur le marché noir d'après les sources documentaires Les estimations ont été faites au moment des saisies

#### Cotation du kilo de corne brute

| Continent | Pays           | US\$   | Réf. (année) |
|-----------|----------------|--------|--------------|
| Afrique   | Kenya          | 21.860 | 4 (2015)     |
|           |                | 15.080 | 5 (2020)     |
|           | Afrique du Sud | 3708   | 9 (2020)     |

## KENYA

16 juillet 2020

**Sera Wildlife Conservancy, Comté de Samburu, Kenya**

Un rhinocéros orphelin après avoir été biberonné à Reteti puis soumis à un apprentissage de l'autonomie alimentaire a été relâché dans la Sera Conservancy. Très vite, son état famélique et des diarrhées chroniques ont été constatés. Ses excréments contenaient des fragments de plastique. Des vermifuges, des antibiotiques, des stimulants et des anti-inflammatoires lui ont été administrés. Il est en convalescence dans l'enceinte du camp des rangers. Le pronostic est très réservé. Il doit être tenu à l'écart des décharges de déchets où depuis sa libération il a pris l'habitude de se nourrir. SWT/KWS, juillet 2020.<sup>1</sup>

Les informations proviennent de vétérinaires de zoos. Elles ont été regroupées et vérifiées par les experts du Leibniz Institute et le rapport sur la parturition de 19 rhinocéros femelles est paru dans le journal *Theriogenology*. Les auteurs résumant le cycle de gestation et la scène de la parturition sans entrer dans les complications ante-natales et post-natales particulières aux rhinocéros captifs qui à coup sûr assombriraient la luminosité du propos.

La mise au monde d'un petit rhinocéros est intervenue en moyenne sur 19 mères observées au terme de 16 mois et 3 semaines de gestation. Le « travail pré-natal » passe presque inaperçu des profanes ou soigneurs non spécialisés. L'expulsion du nouveau-né se fait en moins de 25 minutes. Quand le rhinocéros se présente la tête (et les grandes oreilles) en premier, l'expulsion se fait en moins de 10 minutes. Quand il se présente par les pattes arrière, l'expulsion peut durer jusqu'à 45 minutes. La brièveté de l'expulsion est sans doute impulsée par la nécessité d'éviter la curiosité des prédateurs. Le nouveau-né pèse entre 40 et 70 kg. Il se met debout au bout d'une heure et au bout de 3 à 5h, il procède à son premier allaitement et sera entièrement dépendant du lait de sa mère pendant 6 mois, un peu plus, un peu moins.

Robert Hermes et al. Parturition in white rhinoceros, *Theriogenology* (2020).<sup>2</sup>

28 juillet 2020

**Parc National Tsavo West, Kenya**

Un rhinocéros noir mâle a perdu la vie. La raison est inconnue. Le corps est trop décomposé pour réaliser un post mortem. La mort remonte à une quinzaine de jours. Il ne reste que des vertèbres et des gros os mais aussi les 2 cornes qui ont été mises en sécurité. SWT/KWS, juillet 2020.<sup>3</sup>

14 août 2020

**Kibera, Comté de Nairobi, Kenya**

Condamnation du caporal Henry Makua Onsongo, alias Masai, à 3 ans de prison et 40.000 shillings (372 US\$) d'amende ou 6 mois de prison supplémentaires à défaut de paiement. Il avait été arrêté le 10 mars 2015, en compagnie de Richard Ngeleka Kalatanda et Eliud Wanyonyi, en possession d'une corne de rhinocéros de 600 g estimée à 1,2 million de shilling (13.117 US\$ soit 21.860 US\$/kg). Ironie du sort, le caporal était la bête noire des criminels. Cf. « A La Trace » n° 8 p. 62.

Nairobi News, 8 août 2020 ; The Star, 9 août 2020.<sup>4</sup>



26 septembre 2020

**Eastleigh, Nairobi, Comté de Nairobi, Kenya**

Dans leur voiture, il y avait 2 cornes d'un poids global de 1,24 kg, évaluées à 18.700 US\$ soit 15.080 US\$/kg et un gros ballot de faux billets de banque. L'homme, Abdikadir Mohamed Yusuf, de nationalité inconnue et la femme, Kowsar Salah Ugas, de nationalité kenyane, étaient dans le radar de la police et du KWS depuis 3 mois.

Le couple plaide non coupable, contre toute attente et évidence. Le chef du DCI (Directorate of Criminal Investigations) recommande au tribunal de ne pas accorder de libération sous caution aux 2 individus. Il redoute que les 2 suspects disparaissent à tout jamais. Leur avocat prétend que le risque d'évasion est nul en mettant en avant que Yusuf est marié à une citoyenne kenyane dont il a 10 enfants.

The Star, 26 septembre 2020 ; Nairobi News, 29 septembre 2020.<sup>5</sup>

## ZIMBABWE

**Début août 2020**

**Bubye Valley Conservancy, Province du Matabeleland Méridional, Zimbabwe**

Des rangers ont découvert 2 rhinocéros noirs morts. L'un des deux n'avait plus de corne. Ils avaient des balles dans les poumons. Les braconniers sont en fuite. The Herald, 3 août 2020.<sup>6</sup>

### AFRIQUE DE L'EST ET AUSTRALE

#### KENYA - AFRIQUE DU SUD

Du point de vue de la lutte anti-intrusion, les réserves tendent à se transformer en camp militaire ou en usine Seveso.

- NTT et Cisco ont en projet d'équiper 6 réserves couvrant 250 km<sup>2</sup> de capteurs optiques, de caméras de vidéosurveillance, du logiciel dédié Earthranger. La transmission en temps réel de données permettrait à un centre opérationnel de collecter les informations, de les hiérarchiser, de les diffuser aux 6 réserves mises en réseau et de déclencher les alarmes et le déploiement sur le terrain des gardes. Connected Conservation présente aussi ce dispositif comme susceptible d'anticiper les conflits avec les populations riveraines quand des représentants de la faune sauvage imposants par leur taille et redoutés à cause de leur régime alimentaire s'approchent des troupeaux domestiques, des champs cultivés et des villages.

- Le partenariat entre l'ONG Wildlife Act et Ezemvolvo, l'organe de gestion de la faune sauvage, entend aussi équiper le HiP (Hluhluwe-iMfolozi Park), 960 km<sup>2</sup>, d'une clôture « smart » électrifiée. « Deux sections pilote sont déjà opérationnelles et nous avons constaté un report du braconnage des rhinocéros sur des zones protégées par des clôtures banales. » Dispatch Live, 21 septembre 2020 ; Global Security Mag, Juillet 2020.<sup>7</sup>

### AFRIQUE AUSTRALE

#### AFRIQUE DU SUD

**5 juillet 2020**

**Parc National Kruger, Province du Mpumalanga, Afrique du Sud**

Un rhinocéros blanc âgé de 7 mois erre sur une route touristique au sud du parc. L'orphelin est pourchassé par des lions et des éléphants et retourne se réfugier auprès de la carcasse de sa mère, tuée et décornée par des braconniers. Il a été transféré en hélicoptère au refuge de Care for Wild et placé en soins intensifs. Il est baptisé Nhlanhla, « le chanceux » en shangaan, une langue locale.

Il ressort de statistiques fiables mais incomplètes compilées par Save the Rhino International qu'en Afrique, au moins 8889 rhinocéros ont été braconnés entre 2010 et 2020.

Care for Wild Rhino Sanctuary, 5 et 8 juillet 2020 ; Getaway, 13 juillet 2020; ENV, 29 juin 2020 ; Save the Rhino.<sup>8</sup>

**13 et 14 juillet 2020**

**Aéroport international OR Tambo de Johannesburg, Province du Gauteng, Afrique du Sud**

- Le 13 juillet, saisie de 47 kg de cornes de rhinocéros à destination de la Malaisie. Leur valeur économique locale est estimée à 3 millions de rands (174.260 US\$, soit 3708 US\$/kg). Elles étaient dans des caisses en carton



déclarées contenir du « matériel d'échafaudage ». Arrestation de l'expéditeur à Edenvale.



- Le 14 juillet, un chien renifleur déniché 6 colis suspects déclarés contenir des « œuvres d'art » à destination de Kuala Lumpur, Malaisie, via Doha, Qatar. Ils contiennent en tout 41 cornes et fragments de cornes de rhinocéros estimés à 115,66 millions de rands (6.718.285 US\$). Ils étaient entourés de papier carbone, de papier aluminium et de tissu.



SAPS, 16 juillet 2020 ; The Citizen, 16 juillet 2020 ; Eyewitness News, 15 juillet 2020.<sup>9</sup>

**23 juillet 2020**

**Beaufort West, Province du Cap-Occidental, Afrique du Sud**

Condamnation de Pedro Baloi, âgé de 42 ans, à 5 ans de prison. C'est un complice d'Alexandre Shinthangu, condamné lui aussi à 5 ans de prison le 31 mai 2018. Ils étaient entrés par effraction dans le parc national de Karoo en août 2017 et s'apprêtaient à s'attaquer à des rhinocéros. Cf. « A la Trace » n°21 p. 76.

SAPS, 29 juillet 2020.<sup>10</sup>



**23 juillet 2020**

**Réserve de Chasse de Weenen, Province du KwaZulu-Natal, Afrique du Sud**

A 16h, des coups de feu se font entendre. Un rhinocéros blanc est retrouvé mort et décorné. Selon Ezemvelo KZN Wildlife, ses cornes avaient été préventivement coupées en septembre dernier. Les braconniers n'ont tué que pour des moignons. Aucune arrestation.

Ladysmith, 24 juillet 2020.<sup>11</sup>

**EN FAMILLE**

**Fin juillet 2020**

**Middelburg, Province du Mpumalanga, Afrique du Sud**

Alberto Ernesto Nharreluga, le père, et son fils transportaient dans la voiture 2 cornes de rhinocéros et des ailerons de requins quand ils ont été arrêtés en avril 2019 sur la N4 par un contrôle de police. Ils revenaient du Mozambique et se dirigeaient vers Pretoria. Ils ont tenté d'acheter les flics avec un dessous de table. Ils sont inculpés de trafic d'espèces menacées et de tentative de corruption. Leur avocat n'a pas réussi à obtenir leur remise en liberté sous caution.

SAPS, 28 juillet 2020.<sup>12</sup>

**Janvier – Début août 2020**

**Afrique du Sud**

La mortalité par braconnage reste très lourde pour les 2 espèces de rhinocéros africains en voie de disparition.

316 individus ont été tués entre janvier et juin 2019 et 166 dans la même période pour l'année 2020, 150 dans les parcs nationaux et 16 dans les ranchs privés. Les réserves privées sont plus petites, plus faciles à protéger et les propriétaires renforcent les modalités de surveillance et de dissuasion avec des clôtures électriques, des caméras, des milices privées et du décornage préventif. La baisse du braconnage s'explique aussi par le « Stay at home order » et les barrages routiers inopinés montés ici et là pour en contrôler l'application sur les routes peu fréquentées. Difficile de se balader avec des haches, des seringues, des fusils ou des armes automatiques et au retour avec des cornes ensanglantées.

Tout bien pesé, 166 rhinocéros en 6 mois de guerre contre le Covid, ça fait beaucoup et ça laisse présager d'une vigoureuse reprise de la contrebande dès que la logistique maritime et aérienne reprendra son essor.

Africa Geographic, 3 août 2020 ; Minister of Forestry, Fisheries and the Environment, 31 juillet 2020 ; Daily Maverick, 7 août 2020 ; Le Temps, 3 juillet 2020.<sup>13</sup>

**9 août 2020**

**Maubane, Temba, Province du Gauteng, Afrique du Sud**

Arrestation de 8 hommes âgés de 31 à 47 ans. Ils avaient chez eux des armes à feu sans licence et des munitions. Ils sont soupçonnés de braconnage de rhinocéros. Un complice a tenté de corrompre les policiers avec 8000 rands (477 US\$) et a été arrêté. Pretoria Rekord, 11 août 2020.<sup>14</sup>

**14 août 2020**

**Section Crocodile Bridge, Parc National Kruger, Province du Mpumalanga, Afrique du Sud**



Une rhinocéros orpheline âgée de 8 à 10 mois errait seule. Elle a été transportée au refuge de Care for Wild. Elle aurait été perdue par sa mère ou bien sa mère a été braconnée.

Care for Wild Rhino Sanctuary, 15 et 16 août 2020 ; SANParks, 14 août 2020.<sup>15</sup>

**24 et 25 août 2020**

**Près de Phalaborwa, Province du Limpopo, Afrique du Sud**

Deux rhinocéros ont été tués par balle. Le premier a été décorné. Le second avait toujours ses cornes. L'arrivée d'ouvriers agricoles aurait fait fuir les braconniers.

Polokwane Review, 26 août 2020.<sup>16</sup>

**31 août 2020**

**Réserve privée de Timbavati, Province du Mpumalanga, Afrique du Sud**

Des braconniers tuent un rhinocéros mâle et une femelle. Son orphelin est transporté au refuge de Care for Wild Rhino.

Care for Wild Rhino Sanctuary, 31 août 2020.<sup>17</sup>

**9 septembre 2020 – 6 avril 2021**

**Nelspruit, Province du Mpumalanga, Afrique du Sud**



Sinovuyo Salela reste en détention provisoire. Il s'était rendu à la police en avril 2020 pour avouer sa participation le 17 mars au meurtre du lieutenant-colonel Leroy Bruwer, l'enquêteur des Hawks qui au fil de sa carrière a amené à la barre des tribunaux du Mpumalanga plu-

sieurs trafiquants de corne de rhinocéros dont Mister Big et Big Joe (cf. « A la Trace » n°28 p. 4). Les dernières enquêtes de Leroy Bruwer sont examinées à la loupe et les Hawks s'intéressent aux cas d'Elliot Sindane, Elvis Mlimi et Mabuthi Khoza suspectés avec deux autres personnes de chasse illégale, détention illégale d'armes à feu, d'intrusion par effraction dans la Kaapmuiden Dalton farm, province du Mpumalanga, et de trafic de cornes de rhinocéros en 2011 et 2012. Dans des circonstances troubles, ils ont bénéficié d'un non-lieu et ce « cold case » avait été exhumé quelques semaines avant son assassinat par le lieutenant-colonel Leroy Bruwer et son équipe.

Lowvelder, 19 juin, 13 juillet, 22 septembre 2020 ; SAPS 10 septembre 2020 et 8 avril 2021.<sup>18</sup>

**10 septembre 2020**

**Afrique du Sud**

John Hume brade les cornes et brave la réglementation nationale et internationale. Un mail diffusé par Elizabeth van Niekerk, responsable de la commercialisation et de l'application des procédures légales au Buffalo Dream Ranch encourage les acheteurs et spéculateurs éventuels à franchir le pas. « Nous offrons à la vente 3 catégories de cornes à des prix attractifs. » « Après avoir choisi votre ou vos cornes dans notre catalogue comportant les certificats ADN, nous n'avez qu'à nous envoyer une photocopie de votre carte d'identité ou de votre passeport et si l'acheteur est une société de joindre des documents d'enregistrement datant de moins de 3 mois. C'est exactement les mêmes formalités que pour l'achat d'un téléphone mobile. » « Un acompte de 30% vous sera demandé après vérification des documents envoyés. » « Les acheteurs sud-africains pourront après le versement du solde de 70% prendre possession dans la province du Gauteng de la ou des cornes sous réserve que vous disposiez de tous les permis obligatoires. » « Pour les exportations, nous serons en mesure de livrer franco de port les cornes à un consignataire de l'aéroport international de Tambo. » « Si vous voulez intervenir en tant que courtier pour une transaction d'une grosse quantité de cornes, contactez-nous pour des échanges d'informations complémentaires. » Le ministère de l'Environnement, des Forêts et des Pêches a réagi en dénonçant « une mauvaise interprétation des faits » et en rappelant que les transactions commerciales de cornes étaient exclusivement réservées au marché intérieur de l'Afrique du Sud. John Hume essaye d'ouvrir en grand la porte entrouverte par la possibilité légale de dérogation permettant à des expatriés bénéficiant de la double nationalité d'exporter une corne de rhinocéros au titre des effets ou souvenirs personnels sans intention d'en faire commerce.

Selon le même communiqué du ministère, un Haut comité est chargé de faire des recommandations sur le commerce, l'élevage, la chasse, la gestion des rhinocéros ou de leurs parties.

John Hume, cf. « A la Trace » n°29 p. 46.

Ministère de l'environnement, des forêts et de la pêche d'Afrique du Sud, 10 septembre 2020 ; Saturday Star, 12 septembre 2020.<sup>19</sup>

**14 septembre 2020**

**Buffelskloof et Middelburg, Province de Mpumalanga, Afrique du Sud**

Les suites judiciaires du trafic sordide entre un honorable fermier-éleveur de rhinocéros et un couple de Chinois addict aux amphétamines ont été rapportés dans « A la Trace » n°20 p. 85-86. Une corne attachée sous le châssis de la Lexus à la sortie du ranch avait été détectée par la brigade canine. Deon Cornelius, le directeur du ranch, est condamné 3 ans après à 2 amendes modestes dont le montant cumulé dépasse à peine 3500 US\$ quand bien même au moment des faits en janvier 2018 la valeur de la corne du rhinocéros blanc était évaluée à 175.000 rands soit 14.175 US\$.

SAPS, 15 septembre 2020 ; Lowvelder, 15 septembre 2020 ; Dispatch Live, 15 septembre 2020.<sup>20</sup>



**21 septembre 2020**

**Randburg, Province de Gauteng, Afrique du Sud**



D'une certaine manière, Yansen Feng et Liu Li Hong sont les Bonnie and Clyde du trafic faunique. Arrêtés en janvier 2018 pour transport de corne de rhinocéros (voir ci-contre), ils avaient été condamnés dans la foulée à des amendes et en cas de non-paiement à des peines de prison. Chez Hong une perquisition avait débouché sur une saisie d'ivoire brut.

Un an plus tard, Feng qui était resté dans les radars des Hawks, a été surpris en flagrant délit de possession de 5 cornes ou fragments de corne, de 14 ormeaux, de 2 concombres de mer et de 3 hippocampes et placé en détention préventive. En mars 2019, il a fait miroiter un « don » de 100.000 rands soit 6800 US\$ au responsable de l'enquête s'il obtenait sa remise en liberté sous caution et un don supplémentaire de 50.000 rands après sa libération si son dossier venait à disparaître des annales judiciaires. Les Chinois expatriés

en Afrique australe ont une confiance exagérée dans la capacité de la justice africaine à se laisser corrompre. Les Hawks ont fait semblant de céder à la tentation de Feng. Ils ont monté un rendez-vous avec l'intermédiaire de Feng et un policier infiltré. C'est Liu Li Hong qui est arrivée avec 100.000 rands dans les poches. Elle a été remise en détention préventive pour complicité de corruption active et serait sur le point d'être expulsée d'Afrique du Sud. Yansen Feng a été condamné à 10 ans de prison pour trafic de corne de rhinocéros et tentative de subornation de représentants de la force publique. Cf. « A la Trace » n°20 p.85-86 et n° 28 p. 94.

Save the Beast – Stop the Slaughter, 21 septembre 2020 ; SAPS 23 septembre 2020 ; Randburg Sun, 7 octobre 2020.<sup>21</sup>



**29 septembre 2020**

**Letaba Ranch, Province du Limpopo, Afrique du Sud**



En 2012, Khosa, salarié d'African Field Ranger Training Service, anime un stage de formation dans la réserve faunique de Letaba. Il est approché par un certain Ngwenya, habitant de la province du Gauteng, qui lui fait part du projet de braconner le rhinocéros dans le ranch. La hiérarchie de Khosa lui conseille de coopérer et lui accorde le statut d'informateur. Khosa conseille donc à Ngwenya ou à ses comparses de braconner à Letaba courant novembre 2012. Il explique que la période est bonne grâce à une prétendue grève des rangers. Ngwenya et consorts ne mordent pas à l'hameçon et Khosa, sans reprendre le leitmotiv de la grève, conseille aux aspirants braconniers de tenter leur chance le samedi 12 janvier 2013, un soir de pleine lune. Cette nuit-là, les braconniers utilisent leur véhicule pour s'approcher du ranch et s'en enfuir. La hache, l'arme à feu et les munitions sont sous leur pleine autorité. Khosa, l'informateur, se contente de montrer le chemin d'accès. La partie de braconnage a à moitié réussi et à moitié échoué. Deux rhinocéros ont été blessés mais ils ont pris la fuite au loin au point de ne pas pouvoir être traqués et achevés. Le ranch Letaba s'étend sur 420 km<sup>2</sup> et les braconniers prennent la poudre d'escampette. Khosa leur a alors conseillé de revenir sur le terrain le surlendemain en prétendant avoir localisé un rhinocéros blessé et incapable de bouger, bref, la cible idéale.

Dans le même temps, Khosa informe ses supérieurs du déroulement des faits et une embuscade est tendue par les rangers de Letaba pour neutraliser les braconniers par tous les moyens possibles et en dernier recours létaux. Le braconnier tireur pénètre dans le ranch, Khosa le suit et cette fois-ci porte la hache dans un sac. Un complice reste dans un premier temps dans la voiture de fuite et il sera par la suite perdu de vue. L'attention et les moyens des rangers se concentrent sur l'embuscade à l'intérieur du ranch.

Les choses ne se sont pas exactement déroulées comme prévu et souhaité. Mulalu Nemakhavhani, un ranger a été tué sur le coup par une balle perdue à la suite d'un échange de tirs. Bilankulu et Mokoena, deux des braconniers, ont été accusés de meurtre et condamnés à 25 ans de prison incompressibles. Ils ont fait appel de leur condamnation au motif principal que la direction du ranch, la police et Khosa ont facilité la commission des faits et en portent en partie la responsabilité. Ils estiment également que le témoignage de Khosa est falsifié. Selon eux, le jugement doit être annulé.

La Cour a confirmé le jugement de première instance, estimant que la facilitation du braconnage est une technique d'investigation proactive, qu'aucune arme ou autre équipement opérationnel n'a été dans le cas d'espèce fourni aux braconniers, que Khosa n'a pas exercé de pressions pour que les plaignants commettent le délit de braconnage, que toutes les informations fournies dont certaines étaient à dessein fausses ont été reçues par eux avec empressement et qu'au final, Khosa n'a rien fait de plus que de leur fournir une opportunité de braconnage.

IOL, 5 oct. 2020 ; Bilankulu and Another v The State (Case no 188/2020) South Africa: Supreme Court of Appeal 114, 29 sept. 2020.<sup>22</sup>

**17 août et 24 novembre 2020**

**Grahamstown, Province du Cap Oriental, Afrique du Sud**



Manifestation devant le tribunal. Des propriétaires de rhinocéros, des employés de réserves animalières et le docteur vétérinaire William Fowls se sont rassemblés. Jabulani Ndlovu, Forget Ndlovu and Sibusiso Ndlovu, condamnés à 25 ans de prison en avril 2019, font appel. La Cour de Cassation a relevé un vice de procédure : les perquisitions ont été menées sans mandat du procureur. Selon William Fowls, « ils étaient impliqués dans bien plus d'affaires que celles pour lesquelles ils ont été inculpés. Ils étaient si actifs que nous avons toujours cru qu'il y avait 5 ou 6 gangs qui utilisaient des fléchettes pour braconner les rhinocéros. Mais depuis leur arrestation, je n'ai eu connaissance d'aucun incident avec des fléchettes-seringues dans la province du Cap-Oriental. » Le trio Ndlovu utilisait pour tuer du M99, plus connu sous le nom d'Etorphine ou de Thiafentanil.

Les Ndlovu sont des travailleurs de la pleine lune. A l'œuvre depuis 10 ans, ils ont été pincés en 2016 dans un Airbnb grâce à l'opération « Full Moon ». « Au début, ils se faisaient un rhino par nuit, au moment de leur arrestation, ils s'en faisaient 4 par nuit » ajoute le vétérinaire qui a pratiqué les autopsies sur la plupart des victimes du trio. Les Ndlovu avaient 2 visages dans leur vie. Braconniers loups-garous les nuits de pleine lune, Jabulani a 5 enfants et s'occupait d'un business à l'export vers le Zimbabwe, Forget était éleveur de poulets, Sibusiso était chauffeur de taxi et installateur de fenêtres en aluminium.

Le 24 novembre, l'appel des Ndlovu a été rejeté. Cf. « A la Trace » n°25 p. 76, n°21 p.77, n°19 p. 85, n°18 p. 70, n°17 p. 77.

Daily Maverick, 21 août 2020 ; SA People, 24 novembre 2020.<sup>23</sup>

## NAMIBIE

**Début juillet 2020**

**Namibie**

Arrestation d'un homme impliqué dans des opérations de braconnage ou de contrebande de cornes de rhinocéros.

The Namibian, 9 juillet 2020.<sup>24</sup>

**16 juillet 2020**

**Otjondeka, Région de Kunene, Namibie**

Murumbua Vetjesavi et Richard Kandjii sont arrêtés en possession de 2 cornes de rhinocéros. Leur véhicule est saisi.

The Namibian, 4 août 2020.<sup>25</sup>

**17 juillet 2020**

**Omaruru, Région d'Erongo, Namibie**

Arrestation de Sackeus Erastus. Il est accusé d'avoir braconné un rhinocéros en février 2020.

The Namibian Sun, 24 juillet 2020.<sup>26</sup>

## Janvier-août 2020

### Namibie

La Namibie se lance dans l'arrestation préventive des braconniers soupçonnés d'avoir l'intention de braquer des rhinocéros et de leur voler leurs cornes, de s'équiper en vue de commettre les méfaits et de se documenter par des repérages. Selon le ministre de l'Environnement, des forêts et du tourisme, cette démarche en amont est payante. Les stats du braconnage sont déclinantes, 61 en 2016, 55 en 2017, 78 en 2018, 46 en 2019 et 22 dans les 9 premiers mois de l'année 2020. Pohamba Shifeta tient aussi à rendre hommage aux brigades canines : « Depuis qu'elles sont là, les crimes fauniques sont en baisse. »

Reuters, 22 septembre 2020 ; The Namibian, 9 juillet 2020.<sup>27</sup>

## Août-septembre 2019 / Mars-août 2020

### Windhoek, Région de Khomas, Namibie

En août 2019, 33 cornes de rhinocéros sont volées chez le propriétaire d'une réserve privée à Outjo. Il avait fait couper les cornes de ses rhinocéros pour les protéger du braconnage. Leur valeur est estimée à 5 millions N\$ (297.940 US\$).

Deux cornes ont été livrées chez Ludwig Nangolo à Windhoek. Avec ses complices Paulus Pendapala Herman et Petrus Lipinge, il contacte Fortunato Jose Queta. Cet enseignant angolais serait depuis 2 ans un intermédiaire entre des trafiquants namibiens et des acheteurs en Angola. Le 11 août 2019, Fortunato Queta met en contact les 3 Namibiens avec un Vietnamien connu sous le nom de David Somni. La rencontre a lieu à Ondjiva en Angola. Somni achète les 2 cornes pour 147.000 N\$ (8759 US\$). Les 3 Namibiens récupèrent ensuite 6 autres cornes volées à Outjo et les vendent de la même façon à Somni le 14 août pour 670.000 N\$ (39.924 US\$). Ils sont arrêtés en septembre 2019 et relâchés sous une caution de 30.000 N\$ (1990 US\$). Début mars 2020, Fortunato Queta est arrêté dans la région d'Ohangwena en Namibie. Le tribunal refuse de le libérer sous caution en mai. Il fait appel mais la Haute cour confirme le refus le 3 août.

Les 4 hommes sont accusés de blanchiment d'argent, de détention, vol et tentative de vente de 33 cornes de rhinocéros.

The Namibian, 5 août 2020.<sup>28</sup>

## 5 août 2020

### Outapi, Région d'Omusati, et Sesfontein, Région du Kunene, Namibie

- Arrestation de Veiyo Weyulu Nelenge pour contrebande de cornes de rhinocéros.

- Arrestation de Uaungumana Piriko pour une ancienne affaire de braconnage de rhinocéros. Republikein, 11 août 2020.<sup>29</sup>

## 21 août 2020

### Grootfontein, Région d'Otjozondjupa, Namibie

Arrestation pendant la nuit de Dave Ngumbi, Alfred Rukee, Lucas Hidinwa et Hengua Kaipi. Saisie d'un véhicule. Ils sont accusés du braconnage de 2 rhinocéros blancs, un mâle et une femelle, entre le 22 juillet et le 15 août dans une réserve privée. Le mâle est mort de ses blessures par balles et a été décorné. La femelle a survécu et s'est enfuie. La valeur économique de ces 2 rhinocéros est d'un million de dollars namibiens (59.600 US\$). NBC, 25 août 2020.<sup>30</sup>

## 28 août 2020

### Otjomumbonde, Région de Kunene, Namibie

Braconnage par arme à feu de 2 rhinocéros noirs, une femelle et son petit, dans la réserve d'Omatendeka. Les cornes ont été découpées. Aucune arrestation. The Namibian, 1<sup>er</sup> septembre 2020.<sup>31</sup>

## 31 août 2020

### Okahao, Région d'Omusati, Namibie

Arrestation d'Esra Kariripi, Jamunika Turitjo et Uatjitavi Turitjo. Saisie d'une corne de rhinocéros, d'un fusil de chasse et de 23 munitions.

The Namibian Sun, 23 septembre 2020.<sup>32</sup>

## 4 septembre 2020

### Omungwelume, Région d'Ohangwena, Namibie

Qu'est-ce que messieurs Jonas Indongo Valombola et Stein lipinge Shikomba manigançaient près de la frontière angolaise avec une corne de rhinocéros dans leurs poches ?

Republikein, 9 septembre 2020.<sup>33</sup>

## 7 septembre 2020

### Omitara, Région d'Omaheke, Namibie

Arrestation d'Elifas Mashuna qui aurait trempé dans le braconnage de rhinocéros en août 2019. La région est fertile en braconnage, cf. « A la Trace » n°15 p. 84, n°16 p. 69, n°21 p. 78 et n°29 p. 79.

The Namibian Sun, 16 septembre 2020.<sup>34</sup>

## 10 septembre 2020

### Kamanjab, Région du Kunene, Namibie

Trois hommes armés qui venaient d'être furtivement déposés tout près du parc d'Etosha ont été arrêtés par la police qui était sur le qui-vive après avoir reçu un coup de fil. Les 3 malfrats étaient aussi en possession de marijuana.

The Namibian Sun, 16 septembre 2020 ; Republikein, 13 septembre 2020.<sup>35</sup>

## 23 septembre 2020

### Okahao, Région d'Omusati, Namibie

Tobias Amutenya tombe sous le coup de l'ordonnance sur la préservation des espèces, de la Loi sur le contrôle et le commerce des produits issus de la faune et de la flore sauvage et de la Loi sur la prévention des crimes en bande organisée. Il est suspecté d'avoir prémédité le braconnage d'au moins un rhinocéros.

The Namibian Sun, 1<sup>er</sup> octobre 2020.<sup>36</sup>

**Fin septembre 2020**

**Grootfontein, Région d'Otjozondjupa, Namibie**  
Arrestation de Kaventji Ngandi, de Kahama Ngumbi et de Vintilinu Antonio Makopi de nationalité angolaise. Ils sont suspectés du braconnage d'un rhinocéros au mois d'août.  
Republikein, 8 octobre 2020.<sup>37</sup>

## AMERIQUE

### ETATS-UNIS D'AMERIQUE

**Mai-août 2020**

**Irlande, Etats-Unis d'Amérique**

Le 1<sup>er</sup> août 2019, John Slattery, ex-John Flynn, avait été arrêté en Irlande en vertu d'un mandat d'arrêt international émis par la justice états-unienne.

Le 23 mai 2020, en plein confinement Covid-19, il a été transféré à bord d'un jet privé affrété par le gouvernement américain de l'Irlande aux Etats-Unis en vertu du traité d'extradition liant les 2 pays. Le 22 juillet, il a été condamné par le tribunal de Waco (Texas) à un an de prison pour avoir en bande organisée participé à un achat frauduleux de cornes de rhinocéros et à une contrebande vers la Chine en 2010.

Le 28 août 2020, le trafiquant aux 2 patronymes est revenu dans son pays à bord d'un vol régulier d'American Airlines entre Dallas et Dublin après un séjour de 3 mois au pénitencier de Fort Worth. Les Etats-Unis ont accepté son rapatriement en Irlande au motif que le membre des Rathkeale Rovers avait déjà passé 9 mois en prison en Irlande dans l'attente de la finalisation de la procédure d'extradition.

Cf. « A la Trace » n°8 p.66, n°9 p.69, n°10 p.49, n°12 p.72.

US Department of Justice, 26 mai et 22 juillet 2020 ;  
The Irish Sun, 25 mai et 29 août 2020.<sup>37bis</sup>



© The Irish Sun

## ASIE DE L'EST

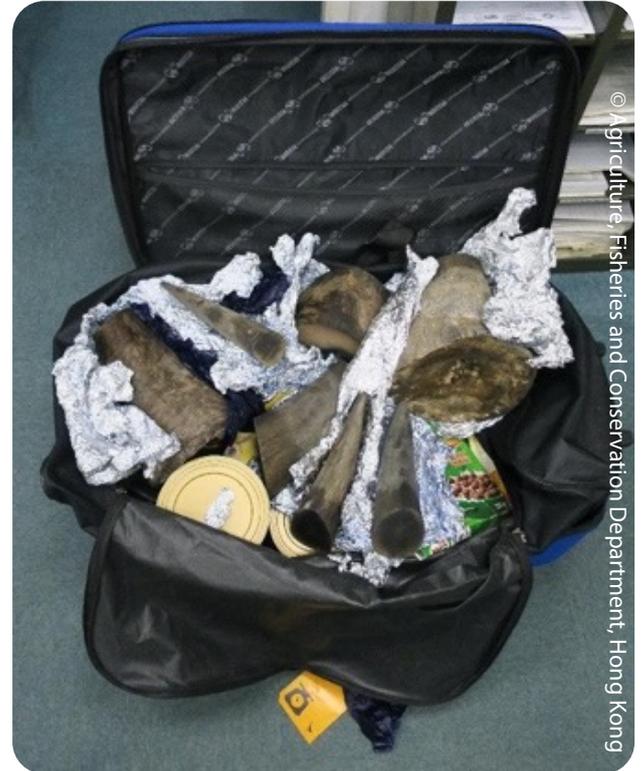
### CHINE

**3 août 2020**

**Hong Kong, Chine**

Condamnation d'une femme de 34 ans à 2 ans de prison. Le 19 octobre 2019, 16 kg de sections de cornes avaient été trouvées dans ses bagages. Elle arrivait de Johannesburg et se rendait au Vietnam. Cf. « A la Trace » n°27 p. 90.

Gouvernement de Hong Kong, 3 août 2020.<sup>38</sup>



© Agriculture, Fisheries and Conservation Department, Hong Kong

## ASIE DU SUD-EST

### INDONESIE

**Septembre 2020**

**Parc National de Gunung Leuser, Provinces d'Aceh et de Sumatra du Nord, Ile de Sumatra, Indonésie**



Gunung Leuser est grand comme la Sicile, 25.900 km<sup>2</sup>. Le bouclier faunique du Leuser est menacé par les pièges. Le nylon et le fer sont les pires ennemis des 50 à 60 rhinocéros de Sumatra qui se font capturer comme des sangliers. Ce petit rhinocéros poilu haut d'un mètre à 1,5 m pour les plus costauds est armé de 2 cornes, la postérieure n'étant le plus souvent qu'une petite bosse sans pointe. « Même les immenses éléphants sont blessés ou tués par les pièges, c'est facile d'imaginer ce que deviennent les petits rhinocéros quand ils sont pris dedans », dit Rudi Putra, porte-parole du FKL (Leuser Conservation Forum).  
Mongabay, 13 novembre 2020.<sup>39</sup>

## VIETNAM

**13 juillet 2020**

### Vietnam

Selon une étude menée par des universitaires danois et vietnamiens, la bourgeoisie vietnamienne qui constitue la clientèle prioritaire des trafiquants de cornes de rhinocéros ou de produits dérivés est imperméable aux campagnes multiples d'ONG incarnées par des célébrités diverses. « En général, les gens acceptent de signer des engagements à ne pas acheter ou utiliser des produits à base de corne de rhinocéros sous la pression de leurs collègues ou de leur hiérarchie supérieure ou tout simplement parce que ça ne leur coûte rien. » « On sait tous qu'il n'y a pas de panacée, pas plus la corne que d'autres choses. » « On n'a pas besoin de je ne sais quelle célébrité pour nous l'apprendre », dit un chef d'entreprise faisant partie du panel d'interviewés. Selon les auteurs, la prolifération des campagnes va à l'encontre de leur efficacité. Les organisations qui les mènent et leurs illustres porte-paroles sont d'une certaine manière soupçonnés de plus rechercher le profit et la popularité que la réduction de la demande de cornes et de produits dérivés. La multitude des messages finirait par dérouter ou lasser l'opinion publique. Hoai Nam Dang Vu, auteur principal de l'étude, estime qu'une seule campagne nationale et portée par plusieurs parties prenantes serait plus écoutée et que les ONG devraient se poser la question de savoir s'il est utile et productif d'apposer leurs logos sur les affiches et autres médias.

British Ecological Society, 14 juillet 2020 ; Dang Vu, Hoai Nam & Nielsen, Martin & Jacobsen, Jette. (2020). Reference group influences and campaign exposure effects on rhino horn demand: Qualitative insights from Vietnam. *People and Nature*. 2. 10.1002/pan3.10121.<sup>40</sup>

## ASIE DU SUD

### INDE

**7 juillet 2020**

### Rongmongwe, District de Karbi Anglong, Etat de l'Assam, Inde

Arrestation d'Eptarul Ishlam, Abdul Khalek, Jersong Teron, Krishna Bhumij, Amor Teron, Bijoy Teron, Uttam Singner et Kanplong Terrang, âgés de 20 à 28 ans. Ils sont soupçonnés d'avoir voulu braconner dans le parc national de Kaziranga. Quatre carabines de calibre 12 et des munitions ont été saisies sur eux. Chaque année, des braconniers tentent leur chance quand le parc est inondé. Les rhinocéros sont alors réfugiés dans les collines.

Deccan Herald, 7 juillet 2020.<sup>41</sup>



## RECIDIVE

**8 août 2020**

### Parc National de Kaziranga, Districts de Golaghat et de Nagaon, et District de Biswanath, Etat de l'Assam, Inde

Deuxième rhinocéros braconné de l'année 2020. Les agents forestiers entendent 6 coups de feu dans la soirée. Ils découvrent le lendemain une femelle entourée de 6 cartouches vides de fusil 303. Sa corne a été sciée. Un chien parvient à suivre les traces d'un suspect, un braconnier bien connu. Il est arrêté. En tout, 5 ou 6 personnes seraient impliquées. Elles se seraient postées en embuscade après avoir traversé le fleuve Brahmapoutre. Une corne de rhinocéros peut se vendre au détail 1 crore Rs (133.530 US\$) sur le marché noir en Asie du Sud-Est. Au moins 4 tentatives de braconnage ont été déjouées avant le début des inondations au mois de juin.

The Times of India, 9 août 2020 ; The Hindu, 8 août 2020 ; The New Indian Express, 8 août 2020.<sup>42</sup>

## RECIDIVE

**25 août 2020**

### Rangsali Sonari, District de Biswanath, Etat de l'Assam, Inde

Arrestation de Babul Das et de Ratul Das alias Gunda. Gunda est impliqué dans de nombreux cas de braconnage de rhinocéros. Il était en fuite depuis 2019. Il avoue avoir enterré un fusil chez lui. Les policiers se rendent sur place et mettent la main sur un fusil 303, un chargeur et un silencieux. Gunda les aurait déjà utilisés pour ses basses œuvres. Le bateau utilisé pour pénétrer dans le parc a aussi été saisi. Son propriétaire, Krishnadev Saikia, âgé de 55 ans, est en fuite.

The Sentinel Assam, 26 et 27 août 2020 ; Biswanath Police, 25 août 2020.<sup>43</sup>

**17 septembre 2020**

### Dimapur, District de Dimapur, Etat du Nagaland, Inde

15 millions de roupies (205.000 US\$) entre les mains de Peter Lotha.

The Sentinel Assam, 17 septembre 2020.<sup>44</sup>



**24 septembre 2020**

### Bokakhat, District de Golaghat, Etat de l'Assam, Inde

Arrestation par la police de Tarjen Terang, Rajen Rongfer et Mridul Pegu, impliqués dans la vente d'une corne en 2016. Ils ont été remis au Département des forêts qui les a inculpés. En 2016, 12 rhinos avaient été braconnés dans le parc national de Kaziranga, 22 au total dans l'Assam.

India Today, 25 septembre 2020 ; Guwahati Plus, 25 septembre 2020.<sup>45</sup>

**25 et 28 septembre 2020**

**District de Karbi Anglong, Etat de l'Assam, Inde**

Hobibur et Ashok sont des mahouts. Ils font des rondes dans le parc Kaziranga à dos d'éléphant. Après les crues et les inondations du Brahmapoutre, ils disent avoir « récupéré » une corne, sans s'attarder sur les modalités de cette récupération. Ils l'ont ensuite vendue à Hariram et Biman qui jouissent d'une bonne réputation. animateurs sociaux et culturels dans le district de Karbi Anglong, ils participent aux programmes pédagogiques sur la beauté et l'utilité de la faune du parc Kaziranga. La corne est ensuite passée dans les mains de Terang, entrepreneur de travaux publics, lui aussi investi dans le domaine socio-culturel, qui l'a vendue à un ex-député du Nagaland, l'état voisin de l'Assam, frontalier du Myanmar et de la Chine. 18 rhinocéros seraient morts noyés à cause des inondations cette année.

Pendant les inondations, le personnel trouve des carcasses de rhinocéros noyés. Parfois les cornes sont absentes, parfois elles sont présentes et dans ce cas, après la décrue, elles sont découpées et le règlement exige qu'elles soient transmises à la direction du parc et mises en sécurité. Le trafic des cornes de la mousson existerait depuis 3 ans et il est possible que les mahouts et leurs complices aient à compléter leurs aveux et leur tableau de braconnage.

The Times of India, 28 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2020.<sup>46</sup>

**NEPAL**

**6 septembre 2020**

**Laukhani, District de Nawalparasi, Province de Gandaki, Népal**



Ça recommence après 41 mois de trêve, un rhinocéros a été braconné. Agé de 20 à 25 ans, avec 2 impacts de balles dans la tête, il a réussi à s'enfuir et à s'effondrer dans une rivière au milieu des bouteilles en plastique et d'autres déchets. Les braconniers n'ont pas pu s'emparer de la corne et des sabots. Sa mort remonte à 5-6 jours. « A la suite de la pandémie Covid-19, les gens qui travaillaient à l'étranger ou dans les villes sont revenus dans leurs villages » et « le braconnage avec ses perspectives d'argent facile peut en motiver certains à tuer la faune sauvage », dit Prakash K Paudel, co-fondateur de l'ONG Greenhood Nepal. Dès le début du confinement de mars-avril 2020, une recrudescence du braconnage et du défrichage illégal a été observée dans les forêts.

The Kathmandu Post, 11 septembre 2020 ; Online Khabar, 9 septembre 2020.<sup>47</sup>



Parc National Kaziranga. Photo Mike Prince